

BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST INCLUSIVE

Communauté de l'Afrique de l'Est

La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a été créée en 1967, constituée alors par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Elle s'est effondrée en 1977 en raison de plusieurs facteurs, y compris les différences politiques, mais a été rétablie en 2000, avec les mêmes pays membres. Elle a ensuite été élargie pour inclure le Burundi et le Rwanda en 2007. Les États membres ont convenu de renforcer les relations économiques par l'établissement d'une zone de libre-échange (créée en 2001), d'une union douanière (qui sera finalisée en 2010), d'un marché commun (pour lequel des négociations sont en cours) d'une union monétaire et, à terme, d'une fédération politique.

La Coopération entre les pays D'Afrique Caraïbes et Pacifique et la Communauté Economique Européenne ACP-CEE.

Les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne (UE) et un groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sont une émanation prolongation des relations préexistantes entre certains États membres de la Communauté économique européenne (CEE) et les territoires qui étaient sous leur juridiction coloniale au début du processus d'intégration économique européenne. Ces relations datent du Traité de Rome de 1957 qui a établi un cadre d'association entre la CEE et ses anciennes colonies et suivi par la signature des Conventions de Yaoundé I et II respectivement en 1963 et 1969 qui ont été plus tard remplacées par la Convention de Lomé de 1975 et finalement par l'Accord de Cotonou de 2001.

La relation entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique Caraïbes et Pacifique (UE-ACP) est caractérisée par le maintien de relations économiques et commerciales entre les deux régions, y compris l'octroi de certaines incitations financières par la Communauté Européenne (CE) au pays de l'ACP sous la forme d'aide au développement. Dans la Convention de Lomé, le régime commercial a été caractérisé par l'octroi d'un accès préférentiel aux exportations des États de l'ACP par la CE sur une base non réciproque. Cependant, avec l'avènement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1994, ces relations ont été jugées incompatibles avec la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF). La CE a dû obtenir des dérogations de l'OMC pour rester en conformité avec les règles de l'OMC jusqu'à ce qu'elle fut d'accord en 2001 de mettre ces relations en conformité avec les règles de l'OMC par la signature d'accords de réciprocité avec les pays de l'ACP.

Afin de mettre en œuvre cet engagement, la CE et les ACP ont commencé à négocier les APE en 2002. Les deux groupes se sont mis d'accord que les négociations seraient conduites en deux phases. La première phase s'engage au niveau des ACP-CE en se concernant des issues horizontales d'intérêt pour tous les parties. Deuxièmement, les négociations soient conduites au niveau des pays et des régions en s'adressant aux engagements spécifiques. Les Communautés Economiques Régionales (CER) et cela fut fait avec six communautés : (Afrique de l'Ouest (CEMAC), Afrique Centrale (CEAC), Afrique de l'Est et du Sud (AFOA/COMESA), la Communauté de Développement de l'Afrique du Sud (SADC), et la région des Caraïbes et du Pacifique (COI)). La dérogation accordée aux parties par l'OMC devait expirer fin 2007 et donc des accords intérimaires ont été paraphés avec certaines d'entre elles afin de respecter la date limite de la dérogation

La CAE et les APE

La CAE a signé un accord intérimaire avec l'UE en Novembre 2007, bien que les négociations soient toujours en cours. Au début de ces négociations, le Kenya et l'Uganda s'engageaient en partie de l'Afrique orientale et australe (AFOA), alors que la Tanzanie négociait dans le cadre de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC : Southern African Development Community). Le Burundi et le Rwanda négociaient également dans le groupe AFOA.

En 2005, la CAE est devenue une union douanière (CU). Alors que les négociations pour les APE progressaient, il est devenu évident qu'elles ne pouvaient pas être conclues sous différentes configurations sans compromettre l'Union. Avec l'adhésion en 2007 du Burundi et du Rwanda, dans la CAE, il y avait quatre états membres de la CAE qui négociaient les APE au sein de l'AFOA tandis que l'autre Etat négociait au sein de la SADC. Lors du sommet des Chefs d'Etat de la CAE en août 2007, il a été décidé que la CAE conclurait les APE en bloc à part. Cela consistait à s'appuyer sur les travaux déjà accomplis par les Etats partenaires dans leurs précédentes configurations (AFOA). Les négociations entre la CAE et la CE restent à un stade avancé, avec un objectif final de signer les Accords de Partenariat Economique d'ici juillet 2009.

Opportunités et défis

Les développements sur les deux fronts de l'intégration régionale de l'Afrique de l'Est et des APE offrent d'importantes possibilités de promouvoir le développement économique et social dans la CAE. Toutefois, un large éventail de défis, dont beaucoup d'entre eux se sont révélés être des pierres d'achoppement au cours des précédents efforts visant à établir la CAE, demeure. Ces défis sont relatifs à :

- **L'Application des accords existants** : il s'agit de l'élimination progressive des tarifs au sein de la région afin de mettre en application les Accords de libre-échange (ALE) et un Tarif Extérieur Commun (TEC) ainsi que la suppression des barrières non tarifaires (BNT).
- **Accepter de futures modalités de coopération et de commerce extérieur** : il s'agit de possibles ajustements du TEC et des conditions de commerce extérieur tels que ceux relatifs aux APE et à l'engagement de la région dans le processus d'une plus grande intégration régionale telle que celle annoncée en octobre 2008 à Kampala pour une intégration des trois communautés : CAE, SADC et COMESA afin de constituer un Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe.
- **S'adapter à la dynamique économique et sociale** : il s'agit de veiller à ce que d'intégration commerciale crée de nouvelles opportunités, mais aussi conduise à une redistribution des ressources de certains secteurs vers d'autres qui auront besoin de soutien afin de développer des opportunités ailleurs.
- **Assurer la coopération**: Cela vise à contribuer plus efficacement à la promotion de la réduction de la pauvreté et du développement qui prend compte de toutes les perspectives, par conséquent des groupes économiquement et socialement marginalisés requièrent une assistance ciblée en vue d'accéder à de nouveaux débouchés commerciaux.

Ainsi, pour réussir ces défis il faudra s'attaquer à une large gamme d'actions et de coopérations dans l'ensemble de la CAE. Dans ce contexte, il est important d'impliquer les populations dans le processus de dialogue politique et de participation à mise en œuvre, de manière à assurer eux-mêmes des actions répondant à leurs besoins et promouvoir l'appropriation exigée pour être politiquement durables. Le projet de Bâtir une Communauté de l'Afrique de l'Est inclusive (BCAEI) propose de relever ces défis.

LE PROJET BCAEI

Objectifs et attentes

Le projet BCAEI est mis en œuvre par « CUTS Geneva Resource Centre » (CUTS GRC) et comprend les cinq membres de la CAE : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Uganda. Le projet vise à soutenir un éventail d'organisations de la société civile (OSC) dans les pays membres de la CAE au cours des deux prochaines années pour étudier les implications de la politique du commerce extérieur sur le bien-être de la population, leur moyens de subsistance, afin de les aider à mieux comprendre les défis et les opportunités de l'intégration commerciale.

Le projet va appuyer à les OSC de la CAE dans leurs efforts de sensibilisation du grand public sur ces questions importantes ci-haut énumérées, à rassembler leurs préoccupations et à mener des actions de plaidoyer pour inciter les décideurs politiques à les considérer. Cela se fera grâce aux activités de recherche, de sensibilisation et plaidoyer dans une période de deux ans renouvelables.

Le partenariat dans la recherche entre les pays de la communauté va permettre de :

- étudier les conséquences éventuelles de la nouvelle politique commerciale à l'intérieur et à l'extérieur de la CAE, vis-à-vis des populations pauvres et marginalisées de la Communauté ;
- identifier les stratégies et les interventions nécessaires pour soutenir les ajustements économiques et sociaux nécessaires suite aux réformes commerciales ;
- prendre des mesures appropriées pour orienter les pauvres et les marginalisés afin qu'ils bénéficient au mieux des opportunités accordées par la politique de l'intégration commerciale de la CAE.
- Produire et disséminer des documents d'information et des guides commerciaux faciles à lire et à intégrer. Ces documents seront produits sur base des résultats de cette recherche.

Les OSC partenaires identifiés dans les pays de la Communauté vont diffuser les résultats de la recherche à travers des ateliers de sensibilisation dans différentes circonscriptions de leur pays respectif. Une série de recommandations de la société civile seront émises sur la base des préoccupations exprimées lors de ces ateliers et sera utilisée pour les actions de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux et régionaux.

Les OSC partenaires vont constituer un moteur de mobilisation de tous les autres partenaires sociaux tant au niveau national que régional, le secteur public, le secteur privé, les institutions de recherche, et les collectivités pour discuter de questions émergentes relatives à la politique commerciale de la CAE et de ses implications sur le commerce et le développement. Les résultats de recherche et les positions de la société civile résultant des activités du projet seront ainsi partagés avec les intervenants à la mise en place de la politique commerciale de la CAE.

Les attentes du projet comprennent :

- les résultats de la recherche sur les APE et les questions sur le commerce régional ;
- les résultats de la diffusion de l'information et de la dissémination de la documentation ;
- une collaboration effective avec les décideurs politiques en vue de constituer un réseau d'organisation de la société civile régionale consciente et informée au cours des deux prochaines années.

Pour se renseigner de plus, contactez :

Atul Kaushik, Director, CUTS Geneva Resource Centre
(www.cuts-international.org/grc), at
Email: ak@cuts.org, or phone +41.22.734.6080